

SÉANCE DU 18 MAI 2015

DELIBERATION N° DEL033-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150518-DEL033-15-DE
Date de télétransmission : 27/05/2015
Date de réception préfecture : 27/05/2015

L'an deux mille quinze, le 18 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 mai 2015 s'est réuni à la
mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,
C. EGEA, C. FERRACIOLI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM.
R. BAH, P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN,
J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à S. DUBOIS en date du 18/05/15)
M. EL GARES Habib (Pouvoir à G. MORIN en date du 15/05/15)
M^{me} GERACI (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 18/05/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Andy DUSSERRE

M^{me} Christiane EGEA a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Sortie de réserve foncière de la propriété sise n°2 chemin
du Sonnant - parcelles cadastrées AO n°167 – 168 et 284 – saisine
de l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (E.P.F.L.D.).**

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Par délibération n°DEL080-12 adoptée en séance du conseil municipal en date du 20 juillet
2012, la commune a décidé de procéder au découpage foncier et à la mise en vente de ses
propriétés situées chemin du Sonnant.

Par délibération n°DEL139-12 adoptée en séance du conseil municipal en date du
15 octobre 2012, le conseil municipal avait approuvé la vente de la parcelle cadastrée
AO n° 284, issue de cette division, à l'E.P.F.L.D., à l'euro symbolique dispensé de paiement.
Ce terrain correspond à un jardin d'une superficie d'environ 88m², situé en bordure du
ruisseau du Sonnant et inconstructible en raison du risque fort de crues des torrents et
ruisseaux torrentiels.

La commune a procédé à cette vente par acte authentique en date des 9 et 15 octobre 2013.

Le conseil municipal a approuvé par délibération n°DEL 008-15 en date du 2 mars 2015 l'acquisition auprès de l' E.P.F.L.D. de la propriété sise n°2 chemin du Sonnant, cadastrée section AO n° 167 et 168, d'une contenance totale de 151 m², au prix de 298 940,14 €.

En complément de cette délibération n°DEL008-15, il convient d'ajouter la parcelle cadastrée AO 284 à cette acquisition, sans modification du prix.

Vu le plan de découpage foncier des propriétés communales dressé par le cabinet Sintegra géomètres experts le 29 mars 2012,

Vu la délibération n°DELO80-12 en date du 20 juillet 2012 relative à la mise en vente des propriétés communales chemin du Sonnant,

Vu la délibération n°DEL139-12 en date du 15 octobre 2012 relative à la vente d'un terrain à l'E.P.F.L.D., 2 chemin du Sonnant,

Vu la délibération n°DEL 008-15 en date du 2 mars 2015 relative à la sortie de réserve foncière de la propriété sise n°2 chemin du Sonnant - saisine de l'E.P.F.L.D.,

Vu l'avis de France Domaine en date du 16 janvier 2015,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès de l'E.P.F.L.D. de l'ensemble de la propriété sise n°2 chemin du Sonnant, cadastrée section AO n° 167, n°168 et n° 284, d'une contenance totale de 239m² au prix de 298.940,14€,
- de demander à une agence immobilière de vendre la maison, ses dépendances et le jardin (cadastrés section AO n°167, n°168 et n°284) à un tiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous compromis, actes et documents liés à cette affaire,
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 21 voix pour et 6 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 18 mai 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI